



Air France



Info
Retraite

Transfert de l'Article 83 ou PERE vers le PERO

Informations : Article 83 ou PERE

Si vous allez sur votre compte personnel AG2R dédié à votre espace retraite supplémentaire vous vous rendrez compte que **votre solde est à 0€ !**

Cela est normal car un transfert des fonds de l'article 83 ou PERE vers le PERO a été effectué et réalisé le 01 novembre 2021.

Adresse du site :

<https://espace-client.ag2ramondiale.fr/accueil/MasterRetraiteSup>

Avez-vous bien vérifié la réception d'un courrier à domicile d'un reçu de relevé de compte de clôture de votre compte article 83 ou PERE.

Sachez que votre précédent solde sera consultable sur la nouvelle plateforme unique « ONE ».

Nous continuerons de suivre cette transformation et vous tiendrons informés sur la suite de ce dossier.



Pour en savoir +,
Rapprochez-vous de vos représentants CFE-CGC

CFE-CGC Air France

Roissy-pôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

